



Département de la Charente-Maritime

Commune de Courcelles

PLAN LOCAL D'URBANISME

3b1 - Plan de zonage au 1/5000

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	19/01/04	10/12/07	05/05/09
Révision allégée n°1	23/06/16	26/09/16	09/03/17
Révision	26/02/15	22/05/19	05/02/20

Le Maire,
Philippe HARMEGNIÉS

Zone urbaine

- Ua** Zone urbaine ancienne destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Uc** Zone urbaine d'extension récente destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Ug** Zone destinée à l'accueil d'équipements publics ou collectifs et aux activités de service public
- Ur** Zone urbaine destinée aux ensembles bâtis remarquables
- Ux** Zone destinée aux activités artisanales, industrielles, de bureau et de services

Zone à urbaniser

- AU** Zone urbaine future destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (court et moyen terme)
- 1AU** Zone urbaine future destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (long terme)

Zone agricole

- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole d'intérêt paysager

Zone naturelle

- N** Zone naturelle

Autres

- Limite de zone
- Haie protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC) - article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Parcelle à protéger au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- ★ Elément de patrimoine bâti protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme (notice des éléments à préserver en annexe du document du PLU)
- Construction présentant un intérêt architectural pouvant faire l'objet de changement de destination dans la zone agricole au titre de l'article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme
- Zones Humides Élémentaires
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation - Risque Fort
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation - Risque Moindre
- ⊕ Cimetière
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé

N°ER	Bénéficiaire	Surface (m²)	Destination
1	Commune	504	Cheminement doux - Evacuation des eaux
2	Commune	820	Équipement public
3	Commune	116	Cheminement doux